

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 15 SEPTEMBRE 2026

N° 2026-06-05

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à quinze heures trente minutes, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 19

Nombre de voix

En exercice : 37

Présentes : 25

Exprimées par pouvoirs : 8

Total (mini 19) : 33

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentante du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteuse de 4 voix)**

Patricia PICARD

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Éric PHELIPPEAU

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**15 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Béatrice BOSSENEC, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Patricia PICARD, Fabienne BARBANSON à Yannis ROCHAS, Françoise BELLANGER à Rosy FERRIGNO, Agnès ROSSI à Nicole PELOUX.

Déléguées excusées : Pascale ROCHAS, Agnès PAGIS

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Programme d'éducation à l'environnement et au territoire : sensibilisation des scolaires au patrimoine rivière du Buëch

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis une quinzaine d'années, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales est partenaire du SMIGIBA dans le cadre des propositions pédagogiques à l'attention des établissements scolaires de la vallée. De nombreuses actions conjointes ont ainsi été financées auprès des élèves du primaire et du secondaire. Les bénéfices constatés de ces ateliers pédagogiques et sorties découverte sont importants : meilleur respect de la ressource, compréhension des dynamiques hydrologiques, éveil citoyen et participation à des chantiers, etc.

Le comité de rivière du Buëch animé par le SMIGIBA a validé le programme d'actions du nouveau contrat de rivière « eau et climat » du Buëch le 27 juin 2025. Ce contrat prévoit que le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales soit maître d'ouvrage sur trois fiches du volet C2 "sensibilisation", conformément aux orientations prévues et en lien avec la stratégie éducative du SMIGIBA.

Cette maîtrise d'ouvrage permettra de mener des actions d'éducation au territoire et à l'environnement sur la thématique des milieux aquatiques en bénéficiant d'un taux d'intervention de l'Agence de l'Eau de 70%. Ces actions se traduiront principalement par des ateliers pédagogiques au sein des établissements scolaires de la vallée, aux structures de loisirs présentes (centres de vacances et centres de loisirs), au grand public ainsi que par des actions de formations thématiques à destination des professionnels locaux de l'éducation au territoire et à l'environnement. Des actions auprès du grand public sont aussi prévues dans le cadre de projets spécifiques (ex. AAP Récit de Paysages de la DRAC PACA). Des actions de communication ou de sensibilisation pourront être proposées également (reportages, relais presse, vidéos, podcasts radio, expositions, etc.)

Les thématiques abordées lors de ces actions toucheront à toutes les facettes du Buëch et de ses affluents : cycle de l'eau, géomorphologie et formation des cours d'eau, dynamiques hydrologiques, risques naturels, biodiversité, cohabitation des usages, lien avec les patrimoines locaux, etc.

Les actions bénéficieront à tous les établissements scolaires de la vallée, y compris ceux extérieurs au périmètre des Baronnies provençales (Aspres, la Faurie-Montbrand, Lus-la-Croix-Haute). Elles seront prioritairement portées sur le terrain par le réseau des intervenants spécialisés partenaires du Parc.

Délibération

- ◆ Considérant le Contrat de rivière du Buëch Eau et Climat 2026-2031 et notamment son volet C2 « Communication et sensibilisation » ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure I.3.2 « Valoriser l'eau comme ressource patrimoniale »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- ◆ **Décide** d'être maître d'ouvrage des fiches C2-1, C2-2 et C2-4 du contrat de rivière Buëch Eau et Climat 2026-2031 ;
- ◆ **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 17/09/2026
et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.